

**Décision n°2025-11 du 18 juin 2025 portant attribution des crédits CVEC au titre de
l'exercice 2025 (2)**

LE DIRECTEUR

Vu la délibération n°24 du 19 octobre 2023 du conseil d'administration de SUPMICROTECH portant délégation de pouvoir au directeur de SUPMICROTECH ;
Vu l'avis de la commission appel à projets (AAPs) CVEC du 05 juin 2025 ;
Vu la délibération n°6 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 juin 2025, émettant un avis favorable sur les demandes de financement sur le fonds CVEC telles que validées par la commission AAPs CVEC ;

DECIDE

Article I – AAPs

Le directeur arrête les crédits CVEC suivants selon le détail des appels à projets (AAPs) annexé à la présente décision. Les versements sont à effectuer au Bureau des élèves (BDE) chargé de la redistribution auprès des porteurs de projets AAPs CVEC :

Nom de l'association bénéficiaire des crédits alloués	Ventilation budgétaire (UB/CR/Sous-Cr)	Décision de la CFVU du 12/06/2025
Bureau des Elèves (BDE)	ETAB/01-FORM/VIE- ETUDIANTE/CVEC24-25	14 177.45 €
TOTAL		14 177.45 €

Article 2 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision ainsi que de sa publication sur le site internet de SUPMICROTECH et de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités.

A Besançon, le 18 juin 2025

Le Directeur de SUPMICROTECH

Pascal VAIRAC



APPELS à PROJETS CVEC - Printemps 2025 - 05/06/2025

54 projets déposés entre le 28/04/2025 au 03/06/2025
28 dossiers refusés par la commission
26 dossiers acceptés par la commission

[illegible]